

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DESVRES SAMER

Arrêté portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Longfossé

Le Président,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-60, R153-18,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Longfossé, approuvé le 22/09/2016 et modifié en dernier le 16/11/2017,

Vu les documents ci-annexés,

Arrête

Article 1

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Longfossé est mis à jour à la date du présent arrêté, pour une servitude de passage de Gaz GRT.

A cet effet, l'Arrêté Préfectoral susvisé ainsi que les plans annexés ont été visés par moi-même ; avec la mention « Vu pour être annexé au plan de servitude du PLU, le 29 mai 2018 »

Article 2

La mise à jour est tenue à la disposition du public :

- En Mairie de Longfossé,
- Au siège de la Communauté de Communes, 41, rue des Potiers à Desvres,
- A la Préfecture du Pas-de-Calais,
- A la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-mer,
- A la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, à Arras.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Longfossé et au siège de la Communauté de Communes, 41, rue des Potiers à Desvres, pendant une période d'un mois.

Article 4

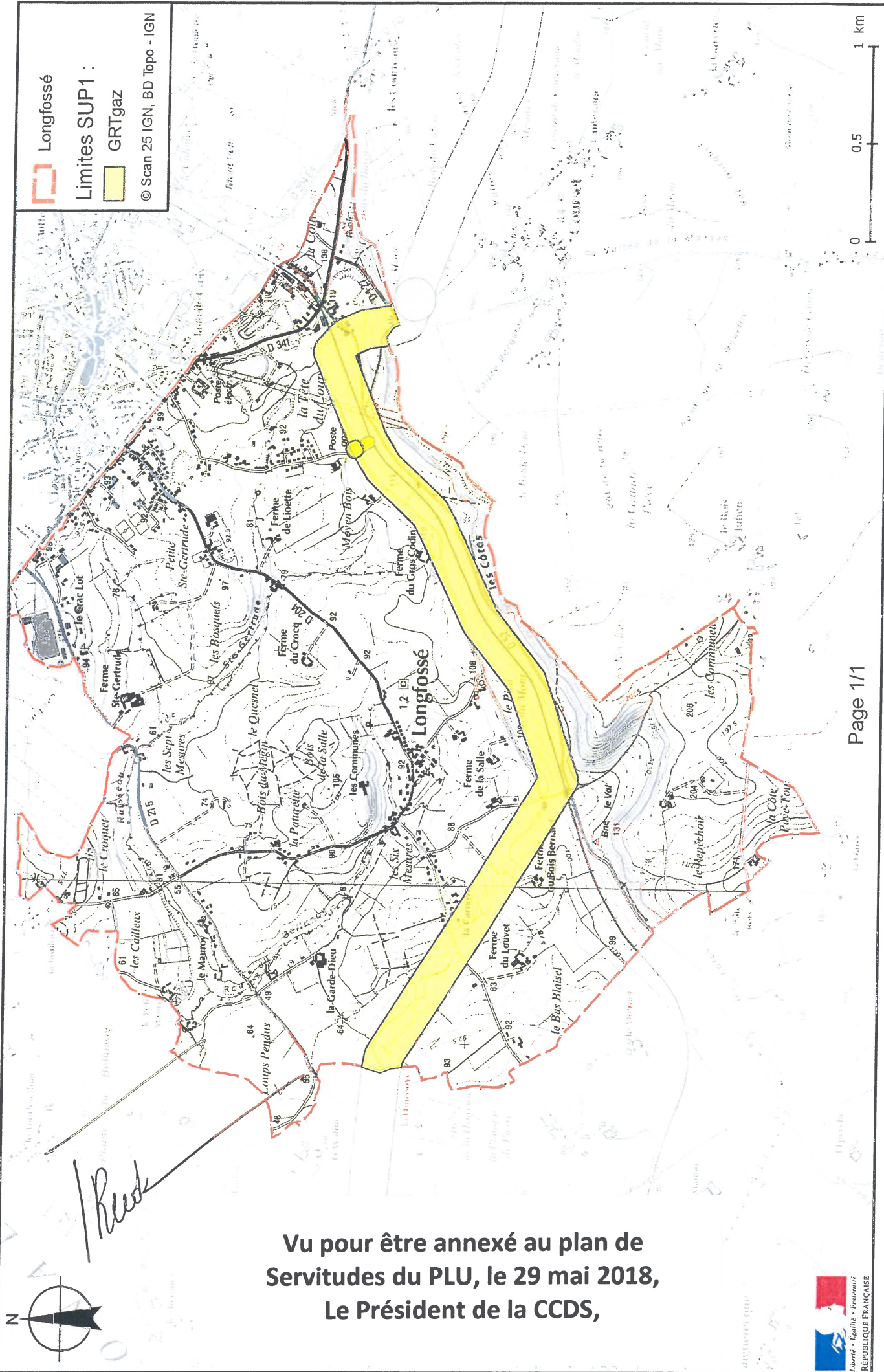
Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet du Pas-de-Calais et M. le Directeur de la DDTM.

Fait à Desvres, le 29 mai 2018

Le Président de la CCDS,

Claude PRUDHOMME

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses



Reed

Vu pour être annexé au plan de
Servitudes du PLU, le 29 mai 2018,
Le Président de la CCDS,